

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2015

Publication : 19/06/2015

Par le Président du Conseil Général et  
par délégation, M. Ludovic LIONS Chef  
Service Administratif de l'Assemblée

Affichage : - 2 JUIN 2015

Conseil Général  
Haut-RhinDirection de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des TerritoiresService du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 4 - 2015- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE  
au sein de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 28 MAI 2015

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2015-3-1-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Général ;

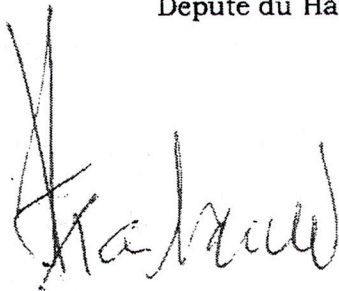
ARRETEARTICLE 1<sup>er</sup> :

Monsieur Pierre BIHL, Conseiller départemental, est chargé de représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 3 juin 2015 qui sera amenée à statuer sur une demande d'autorisation déposée par MALL & MARKET (Conseil et expertise en urbanisme commercial) pour le compte de la GMBH WARBURG-HENDERSON, société spécialisée notamment dans la gestion de biens particuliers immobiliers implantée à HAMBURG dans le cadre du projet d'extension du Centre Commercial Ile Napoléon implanté à ILLZACH.

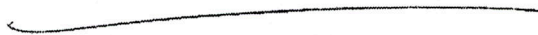
1/2

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and title.



A simple horizontal line drawn in black ink, located below the signature.